

Montréal, mercredi le 22 août 2007

Madame Manon Barbe, Présidente

Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif

Service des affaires corporatives

Direction du greffe

Division des commissions et du suivi

275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134

Montréal (Québec) H2Y 1C6

Madame la présidente,

Viger DMC International Inc. est une société dont le mandat consiste à voir à la mise en valeur du site de l'ancien hôtel-gare Viger au nom de Viger société en commandite, propriétaire et investisseur.

À l'occasion des consultations publiques organisées par la Commission sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif du Conseil municipal de la Ville de Montréal, Viger DMC International Inc. souhaite exposer son appréciation du Plan de transport de la Ville de Montréal, intitulé « Réinventer Montréal », en fonction de ses impacts et des arrimages possibles avec le projet de revitalisation de la gare-hôtel Viger.

Ce projet, constituant l'une des plus importantes initiatives de revitalisation urbaine montréalaise des dernières années entreprises par le secteur privé, vise la création d'une destination urbaine et touristique d'envergure. Le projet prend assise sur un site comprenant deux îlots urbains, situés entre les rues Saint-Christophe et Berri, et entre les rues Saint-Antoine et Notre Dame, de part et d'autre de la rue Saint-Hubert.

Il est utile de rappeler que le site même du projet est historiquement lié au transport. Les gares Dalhousie et Viger furent, de leur époque, des lieux centraux d'échanges et de transit pour des millions de Montréalais et de visiteurs canadiens et étrangers.

La planification et la réalisation d'un projet immobilier et urbain de cette envergure implique la prise en compte, dès la conception même du projet, des enjeux liés à la gestion des déplacements dans l'environnement immédiat du projet, notamment au chapitre de la configuration sécuritaire et convivial des accès au site, la planification des stationnements en souterrain et l'accès efficace à d'autres moyens de transport que la

voiture solo vers les attractions du Vieux-Montréal, du Vieux-Port et du centre-ville de Montréal.

Nous considérons en ce sens que le Plan de transport de la Ville de Montréal constitue une avancée majeure dans la façon d'envisager le développement de la Ville. Nous saluons particulièrement la volonté municipale de prioriser la protection de l'environnement, la qualité de l'air, la qualité de vie, la quiétude et l'ambiance des quartiers montréalais, la sécurité et la santé des résidents, la qualité et le confort des aménagements publics. Le parti pris en faveur d'un développement urbain durable nous apparaît être un choix judicieux et porteur, auquel nous souscrivons entièrement.

En outre, nous constatons que le Plan de transport de la Ville de Montréal se démarque par le caractère concret des chantiers qui y sont priorités. Nous souhaitons attirer l'attention des membres de la commission sur ceux qui constituent, selon nous, autant d'opportunités d'améliorer la gestion des déplacements vers et autour du site et de protéger la qualité de vie des résidents du Vieux-Montréal et des quartiers avoisinants. Ces chantiers constituent en ce sens des occasions concrètes d'arrimage entre le Plan de transport de la Ville et le projet de revitalisation de la gare-hôtel Viger :

**Le 1<sup>er</sup> chantier** : Planter un réseau de tramways au Centre de l'agglomération ;

**Le 5<sup>ème</sup> chantier** : Améliorer les services de la STM pour accroître l'achalandage de 8% en cinq ans ;

**Le 7<sup>ème</sup> chantier** : Installer une plus grande capacité en transport en commun dans le corridor Pont Champlain-Bonaventure ;

**Le 13<sup>ème</sup> chantier** : Doubler le réseau cyclable de Montréal en sept ans ;

**Le 14<sup>ème</sup> chantier** : Mettre en œuvre la *Charte du piéton* ;

**Le 15<sup>ème</sup> chantier** : Consolider le caractère piétonnier du centre-ville et des quartiers centraux ;

**Le 16<sup>ème</sup> chantier** : Redonner aux résidents des quartiers montréalais la qualité de vie qui leur revient.

La gare-hôtel Viger est appelée à devenir une destination urbaine et touristique attirant des clientèles variées. Le visiteur, tant Montréalais que provenant de l'extérieur de la Ville, se dirigera vers ce site pour s'y divertir et pour profiter de sa vitalité commerciale et de sa richesse patrimoniale. À la fois destination et point d'ancrage, la gare-hôtel Viger sera en relation avec les attraits de Montréal, et plus particulièrement avec ceux du Vieux-Montréal et du Centre de l'agglomération, grâce à son interconnexion avec les modes de transport plus respectueux de l'environnement que sont le vélo, le taxi, l'autobus, le métro, le réseau piétonnier et, éventuellement, le tramway.

Cette interconnectivité se reflète dans l'aménagement même du site. Ainsi, les 1600 places de stationnement projetées auront comme fonction de capter l'achalandage induit

par les diverses activités qui se tiendront sur le site et permettront par le fait même de protéger la qualité de vie et la quiétude des résidents du Vieux-Montréal. Dans le même ordre d'idée, nous travaillerons en collaboration avec la Ville pour que des mesures d'apaisement de la circulation soient mises en place autour du projet, au bénéfice des quartiers avoisinants (chantier 16). L'aménagement du site assurera une place de choix aux modes actifs de déplacement. La piste cyclable projetée sur Saint-Antoine sera intégrée dans l'aménagement des abords du site. Plus de 250 places de stationnements pour vélo seront offertes, auxquelles s'ajoutera un service de location de vélo qui permettra aux cyclotouristes de visiter aisément les attraits touristiques avoisinants (chantier 13). Le piéton évoluera dans un espace convivial et sécuritaire sur le site et aura accès, dans un court rayon, aux services municipaux d'autobus (sur Viger, Berri et Saint-Denis) et au métro Champs-de-Mars (chantiers 14 et 15). La connectivité avec les services d'autobus et de métro est prise en compte dans le développement du site et dans sa relation avec la ville et ses attraits (chantiers 5 et 7). Un débarcadère sera également réservé aux taxis et aux autocars. La venue du tramway viendra ajouter aux choix de modes de transport écologique auquel les visiteurs du site auront accès (chantier 1).

La planification du projet de revitalisation de la gare-hôtel Viger tient compte des impératifs liés à l'utilisation des différents modes de transport et à leurs impacts sur la vie des quartiers riverains au projet. Il en sera de même durant la construction et l'opération de la gare-hôtel Viger. Ce faisant, nous croyons que notre projet participe à la vision municipale élaborée dans « Réinventer Montréal ».

En réitérant notre volonté de contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan de transport de la Ville de Montréal, veuillez accepter l'expression de notre haute considération.



Cameron Charlebois  
Directeur général  
Viger DMC International Inc.